**DISPOSITIONS PARTICULIÈRES LIÉES**

**A UN OBJET SPÉCIFIQUE**

en vue de

**l’exécution de marchés publics**

pour la

**sécurité routière**

Genehmigungs-Version D - 09.01.17

Genehmigungs-Version D - 09.01.17

**TABLE DES MATIERES**

[Introduction 5](#_Toc483043743)

[A Dispositions relatives à la procédure d’adjudication 5](#_Toc483043744)

[1 Projet de construction 5](#_Toc483043745)

[2 Participants 5](#_Toc483043746)

[2.1 Maître d’ouvrage 5](#_Toc483043747)

[2.2 Autorité adjudicatrice 6](#_Toc483043748)

[2.3 Ingénieur d’études Construction 6](#_Toc483043749)

[2.4 Ingénieur d’études Guidage du trafic 6](#_Toc483043750)

[2.5 Direction générale des travaux 6](#_Toc483043751)

[2.6 Direction des travaux 6](#_Toc483043752)

[2.7 Autres professionnels 7](#_Toc483043753)

[2.8 Autres participants 7](#_Toc483043754)

[3 Projet 7](#_Toc483043755)

[3.1 Description du projet 7](#_Toc483043756)

[3.2 Emplacement de l’ouvrage 7](#_Toc483043757)

[3.3 Délimitations (projet et catégories de travaux) 7](#_Toc483043758)

[3.4 Quantités principales / chiffres clés de l’ouvrage 7](#_Toc483043759)

[3.5 Contraintes en matière de technique des constructions 8](#_Toc483043760)

[4 Procédure / délais 8](#_Toc483043761)

[4.1 Nature de la procédure 8](#_Toc483043762)

[4.2 Publication de la soumission 8](#_Toc483043763)

[4.3 Obtention du dossier 8](#_Toc483043764)

[4.4 Plans remis par le maître d’ouvrage 8](#_Toc483043765)

[4.5 Documents remis par le maître d’ouvrage 9](#_Toc483043766)

[4.6 Documents à consulter pendant la soumission 9](#_Toc483043767)

[4.7 Information et visite 9](#_Toc483043768)

[4.8 Réponse aux questions pendant la soumission 9](#_Toc483043769)

[4.9 Lieu, délai et forme du dépôt de l’offre 9](#_Toc483043770)

[4.10 Documents à déposer 9](#_Toc483043771)

[4.11 Langue et monnaie 10](#_Toc483043772)

[4.12 Ouverture des offres 10](#_Toc483043773)

[4.13 Validité de l’offre 10](#_Toc483043774)

[4.14 Adjudication des travaux 11](#_Toc483043775)

[4.15 Participation à la procédure 11](#_Toc483043776)

[4.16 Critères de qualification 11](#_Toc483043777)

[4.17 Critères d’adjudication 11](#_Toc483043778)

[4.18 Offres incomplètes 11](#_Toc483043779)

[4.19 Exclusion de la procédure 11](#_Toc483043780)

[4.20 Indemnisation 12](#_Toc483043781)

[4.21 Négociations liées à l’adjudication 12](#_Toc483043782)

[5 Exigences imposées à l’offre 12](#_Toc483043783)

[5.1 Obligation de signaler les défauts du dossier de l’offre 12](#_Toc483043784)

[5.2 Exigences imposées à l’assurance en responsabilité civile de l’entrepreneur 12](#_Toc483043785)

[5.3 Communautés de travail 12](#_Toc483043786)

[5.4 Sous-traitants 13](#_Toc483043787)

[5.5 Offres partielles 13](#_Toc483043788)

[5.6 Variantes de l’entrepreneur 13](#_Toc483043789)

[5.7 Garanties financières (garantie de bonne exécution, etc.) 13](#_Toc483043790)

[5.8 Documents à déposer avec l’offre 13](#_Toc483043791)

[5.9 Documents à déposer après l’adjudication 13](#_Toc483043792)

[5.10 Documents à déposer après la signature du contrat 14](#_Toc483043793)

[6 Offre et documents d’offre 14](#_Toc483043794)

[6.1 Offre / descriptif des prestations 14](#_Toc483043795)

[6.2 Annexes à l’offre 14](#_Toc483043796)

[6.3 Bases de calcul 14](#_Toc483043797)

[6.4 Programme de construction 14](#_Toc483043798)

[6.5 Rapport technique 14](#_Toc483043799)

[6.6 Organisation de la communauté de travail 14](#_Toc483043800)

[6.7 Variantes de l’entrepreneur 15](#_Toc483043801)

[6.8 Liste des sous-traitants 15](#_Toc483043802)

[6.9 Fournisseurs choisis par l’entrepreneur 15](#_Toc483043803)

[6.10 Assurances de l’entrepreneur 15](#_Toc483043804)

[6.11 Assurance qualité de l’entrepreneur 15](#_Toc483043805)

[6.12 Personnes clés à désigner avec références 16](#_Toc483043806)

[6.13 Documents supplémentaires de l’entrepreneur 16](#_Toc483043807)

[B Dispositions relatives au contrat d’entreprise et exécution 16](#_Toc483043808)

[1 Bases 16](#_Toc483043809)

[1.1 Bases juridiques 16](#_Toc483043810)

[1.2 Conditions techniques et contractuelles 17](#_Toc483043811)

[1.3 Normes et autres prescriptions 17](#_Toc483043812)

[1.4 Ordre des documents 2, 17](#_Toc483043813)

[1.5 Assurances du maître d’ouvrage 18](#_Toc483043814)

[1.6 Variantes du maître d’ouvrage 18](#_Toc483043815)

[1.7 Réserves du maître d’ouvrage 18](#_Toc483043816)

[2 Déroulement des travaux et délais 18](#_Toc483043817)

[2.1 Déroulement des travaux 18](#_Toc483043818)

[2.2 Déroulement des travaux de guidage du trafic 18](#_Toc483043819)

[2.3 Début des travaux 18](#_Toc483043820)

[2.4 Date limite 18](#_Toc483043821)

[2.5 Echéances intermédiaires 19](#_Toc483043822)

[2.6 Programme de construction prévu 19](#_Toc483043823)

[2.7 Pénalités 19](#_Toc483043824)

[2.8 Bonus / malus 19](#_Toc483043825)

[3 Bases de facturation 19](#_Toc483043826)

[3.1 Modalités pour le métré et le décompte 19](#_Toc483043827)

[3.2 Modalités pour les travaux en régie 19](#_Toc483043828)

[3.3 Travaux en régie 20](#_Toc483043829)

[3.4 Procédure pour le décompte du renchérissement 20](#_Toc483043830)

[3.5 Jour de référence de la base des coûts 20](#_Toc483043831)

[3.6 Délais de paiement 20](#_Toc483043832)

[4 Garantie 20](#_Toc483043833)

[4.1 Généralités 20](#_Toc483043834)

[4.2 Garantie pour les signalisations 21](#_Toc483043835)

[4.3 Garantie pour les marquages 21](#_Toc483043836)

[4.4 Garantie pour les dispositifs de protection passifs 21](#_Toc483043837)

[5 Installation du chantier 22](#_Toc483043838)

[5.1 Accès 22](#_Toc483043839)

[5.2 Surfaces disponibles 22](#_Toc483043840)

[5.3 Etat initial 22](#_Toc483043841)

[5.4 Raccordements aux conduites industrielles 22](#_Toc483043842)

[5.5 Etat final 22](#_Toc483043843)

[6 Entraves, restrictions et difficultés 22](#_Toc483043844)

[6.1 Entraves 22](#_Toc483043845)

[6.2 Restrictions 23](#_Toc483043846)

[6.3 Difficultés 23](#_Toc483043847)

[6.4 Règles applicables aux travaux de nuit et le week-end 23](#_Toc483043848)

[6.5 Divers 23](#_Toc483043849)

[7 Exigences techniques 23](#_Toc483043850)

[8 Auteurs, participants et autorisation 23](#_Toc483043851)

**Introduction**

* Le présent document s’adresse aux services qui préparent des appels d’offres. Il constitue la structure, le modèle et la liste aide-mémoire pour les «dispositions particulières liées aux objets spécifiques» en cas d’appels d’offres pour la sécurisation du trafic. Il contient tous les éléments importants pour l’établissement d’une offre, ainsi que les indications susceptibles d’être reprises plus tard dans le contrat en cas d’adjudication.
* Ce document n’est ni une norme ni une prescription. Il donne à son utilisateur des indications sur la manière de compléter les parties ou les dispositions qu’il souhaite, en fonction de l’objet concerné et ainsi de les reprendre dans son appel d’offres. Seules les dispositions qui ont été complétées et qui ont ainsi été reprises dans un contrat ultérieur revêtent par la suite un caractère juridiquement contraignant.
* Le document ne vise pas à l’exhaustivité et peut être complété en fonction de l’objet considéré.
* La partie A contient les dispositions relatives à la procédure d’adjudication.
* La partie B contient les dispositions relatives au contrat d’entreprise et à l’exécution.
* Pour faciliter la lecture, le présent document n’utilise que la forme masculine. Celle-ci est néanmoins réputée inclure systématiquement la forme féminine ainsi que les entreprises et les bureaux.
* En cas de divergences entre les versions allemande et française des présentes "Dispositions particulières liées à un objet spécifique", la version allemande fait foi.

# A Dispositions relatives à la procédure d’adjudication

**1 Projet de construction**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**2 Participants [[1]](#footnote-1)**

**2.1 Maître d’ouvrage**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**2.2 Autorité adjudicatrice**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**2.3 Ingénieur d’études Construction**

|  |  |
| --- | --- |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | Personne de contact: Cliquez ici pour entrer votre texte. |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | E-mail : Cliquez ici pour entrer votre texte. |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | Téléphone : Cliquez ici pour entrer votre texte. |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | Téléfax : Cliquez ici pour entrer votre texte. |

**2.4 Ingénieur d’études Guidage du trafic**

L’ingénieur d’études Guidage du trafic est un spécialiste de l’équipement routier et du guidage temporaire du trafic. Il atteste de ses qualifications par son expérience et par des références.

|  |  |
| --- | --- |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | Personne de contact:Cliquez ici pour entrer votre texte. |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | E-mail : Cliquez ici pour entrer votre texte. |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | Téléphone : Cliquez ici pour entrer votre texte. |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | Téléfax : Cliquez ici pour entrer votre texte. |

**2.5 Direction générale des travaux**

|  |  |
| --- | --- |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | Personne de contact:Cliquez ici pour entrer votre texte. |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | E-mail : Cliquez ici pour entrer votre texte. |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | Téléphone : Cliquez ici pour entrer votre texte. |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | Téléfax : Cliquez ici pour entrer votre texte. |

**2.6 Direction des travaux**

|  |  |
| --- | --- |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | Personne de contact:Cliquez ici pour entrer votre texte. |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | E-mail : Cliquez ici pour entrer votre texte. |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | Téléphone : Cliquez ici pour entrer votre texte. |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | Téléfax : Cliquez ici pour entrer votre texte. |

**2.7 Autres professionnels**

DésignationCliquez ici pour entrer votre texte.

|  |  |
| --- | --- |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | Personne de contact:Cliquez ici pour entrer votre texte. |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | E-mail : Cliquez ici pour entrer votre texte. |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | Téléphone : Cliquez ici pour entrer votre texte. |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | Téléfax : Cliquez ici pour entrer votre texte. |

**2.8 Autres participan**

DésignationCliquez ici pour entrer votre texte.

|  |  |
| --- | --- |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | Personne de contact:Cliquez ici pour entrer votre texte. |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | E-mail : Cliquez ici pour entrer votre texte. |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | Téléphone : Cliquez ici pour entrer votre texte. |
| Cliquez ici pour entrer votre texte. | Téléfax : Cliquez ici pour entrer votre texte. |

**3 Projet**

**3.1 Description du projet**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**3.2 Emplacement de l’ouvrage**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**3.3 Délimitations (projet et catégories de travaux)**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**3.4 Quantités principales / chiffres clés de l’ouvrage**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**3.5 Contraintes en matière de technique des constructions**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4 Procédure / délais**

**4.1 Nature de la procédure**

Procédure ouverte

Procédure sélective

Procédure sur invitatio

La procédure d’adjudication n’est pas soumise à l’accord GATT/OMC.

La procédure d’adjudication est soumise à l’accord GATT/OMC.

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4.2 Publication de la soumission**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4.3 Obtention du dossier**

Date de l’obtention : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Heures d’ouverture : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Lieu d’obtention : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Nature de l’obtention : Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4.4 Plans remis par le maître d’ouvrage**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4.5 Documents remis par le maître d’ouvrage**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4.6 Documents à consulter pendant la soumission**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4.7 Information et visite**

Une séance d’information est organisée.

Date : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Heure : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Lieu : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Aucune séance d’information n’est organisée.

**4.8 Réponse aux questions pendant la soumission**

Une visite est organisée.

Date : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Heure : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Lieu : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Aucune visite n’est organisée.

**4.9 Lieu, délai et forme du dépôt de l’offre**

Référence de l’offre : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Date du dépôt : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Adresse de dépôt : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4.10 Documents à déposer**

L’offre dûment remplie sous forme papier.

Nombre d’exemplaires papiers : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Le dossier complet sur support de données.

Nombre de CD : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Les documents réclamés au point A6 doivent être dûment remplis et déposés avec les annexes demandées.

L’offre doit être valablement signée.

En cas de communautés de travail, la signature du chef de file

habilité est considérée comme engageant la communauté.

En cas de communautés de travail, la signature valable de chaque

membre de la communauté est requise.

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4.11 Langue et monnaie**

L’offre doit être déposée en allemand.

L’offre doit être déposée en français.

L’offre doit être déposée en italien.

L’offre doit être déposée en francs suisses (CHF).

Cliquez ici pour entrer votre texte.

Les paiements effectués par le maître d’ouvrage sont exclusivement réalisés en francs suisses (CHF).

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4.12 Ouverture des offres**

L’ouverture des offres n’est pas publique.

Ouverture des offres: Cliquez ici pour entrer votre texte.

Date : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Heure:Cliquez ici pour entrer votre texte.

Lieu : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Le résultat de l’ouverture des offres et du contrôle de celles-ci est consigné dans un procès-verbal qui est communiqué aux soumissionnaires.

L’éventail des prix des offres reçues est communiqué par écrit aux soumissionnaires après l’ouverture des offres.

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4.13 Validité de l’offre**

3 mois après la date de dépôt.

6 mois après la date de dépôt.

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4.14 Adjudication des travaux**

Date probable d’adjudication: Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4.15 Participation à la procédure**

Sont fondamentalement admis à la procédure tous les soumissionnaires aptes à présenter les qualifications requises et qui remplissent, pour eux-mêmes et pour tous les sous-traitants auxquels ils font appel, les conditions formulées dans les critères de qualification en vue d’une adjudication.

Une même entreprise ne peut participer à la procédure qu’en déposant une seule offre. Cela vaut également pour la participation à des communautés de travail.

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4.16 Critères de qualification**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4.17 Critères d’adjudication**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4.18 Offres incomplètes**

Les offres incomplètes ou qui ont été modifiées par le soumissionnaire sont exclues de la procédure dès lors qu’il ne s’agit pas de vices de forme mineurs.

Les vices de forme mineurs doivent être corrigés à la première demande dans un délai fixé.

Délai : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4.19 Exclusion de la procédure**

Si des prescriptions formelles ne sont pas respectées ou s’il existe d’autres motifs d’exclusion, le soumissionnaire est exclu de la suite de la procédure.

Base juridique: Cliquez ici pour entrer votre texte.

Les offres incomplètes, déposées hors délais, ne remplissant pas les critères de qualification ou présentant d’autres motifs d’exclusion sont exclues de la suite de la procédure.

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4.20 Indemnisation**

L’élaboration des offres n’est pas rémunérée.

L’élaboration des offres est rémunérée.

Montant de l’indemnisation: Cliquez ici pour entrer votre texte.

Condition à remplir: Cliquez ici pour entrer votre texte.

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4.21 Négociations liées à l’adjudication**

Aucune négociation n’est organisée.

Le maître d’ouvrage se réserve le droit de mener des négociations avec les soumissionnaires.

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**5 Exigences imposées à l’offre**

**5.1 Obligation de signaler les défauts du dossier de l’offre**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**5.2 Exigences imposées à l’assurance en responsabilité civile de l’entrepreneur[[2]](#footnote-2)**

Couverture minimale pour les dommages corporels CHF : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Couverture minimale pour les dommages matériels CHF: Cliquez ici pour entrer votre texte.

Couverture minimale pour les dommages corporels et matériels CHF:Cliquez ici pour entrer votre texte.

Autres : Cliquez ici pour entrer votre texte.

**5.3 Communautés de travail**

Les communautés de travail ne sont pas admises.

Les communautés de travail sont admises dans la mesure où leurs membres constituent entre eux une société simple au sens des art. 530 ss. CO.

Les communautés de travail ne peuvent plus être modifiées après le dépôt de l’offre.

Les paiements sont effectués avec effet libératoire sur un seul compte de la communauté de travail. Celui-ci doit être communiqué avant la conclusion du contrat.

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**5.4 Sous-traitants**

Les sous-traitants ne sont pas admis.

Les sous-traitants sont admis.

Part maximale autorisée: Cliquez ici pour entrer votre texte.

Les sous-traitants ne peuvent plus être modifiés après la date du dépôt.

**5.5 Offres partielles**

Les offres partielles ne sont pas admises.

Les offres partielles sont admises.

Travaux offerts ou chapitre:

**5.6 Variantes de l’entrepreneur**

Les variantes ne sont pas admises.

Les variantes sont admises.

**5.7 Garanties financières (garantie de bonne exécution, etc.)**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**5.8 Documents à déposer avec l’offre**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**5.9 Documents à déposer après l’adjudication**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**5.10 Documents à déposer après la signature du contrat**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**6 Offre et documents d’offre**

**6.1 Offre / descriptif des prestations**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**6.2 Annexes à l’offre**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**6.3 Bases de calcul**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**6.4 Programme de construction**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**6.5 Rapport technique**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**6.6 Organisation de la communauté de travail**

Chef de file : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Direction technique : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Direction commerciale : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Responsable du projet : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Membres : Cliquez ici pour entrer votre texte.

**6.7 Variantes de l’entrepreneur**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**6.8 Liste des sous-traitants**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**6.9 Fournisseurs choisis par l’entrepreneur**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**6.10 Assurances de l’entrepreneur**

Compagnie : Cliquez ici pour entrer votre texte.

N° de police : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Couverture pour les dommages corporels CHF : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Couverture pour les dommages matériels CHF : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Couverture pour les dommages corporels et matériels CHF : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Autres : Cliquez ici pour entrer votre texte.

**6.11 Assurance qualité de l’entrepreneur**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**6.12 Personnes clés à désigner avec références**

* + Le soumissionnaire doit désigner les personnes clés au moment du dépôt.
  + Le changement de personnes clés nécessite le consentement du maître d’ouvrage.

Cliquez ici pour entrer votre texte.

Personne clé 1 : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Références : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Personne clé 2 : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Références : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Personne clé 3 : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Références : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Responsable de la sécurité : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Références : Cliquez ici pour entrer votre texte.

**6.13 Documents supplémentaires de l’entrepreneur**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**B Dispositions relatives au contrat d’entreprise et exécution**

**1 Bases**

**1.1 Bases juridiques**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**1.2 Conditions techniques et contractuelles [[3]](#footnote-3)**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**1.3 Normes et autres prescriptions 3**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**1.4 Ordre des documents, 3,[[4]](#footnote-4)**

Dans le cas où certains éléments du contrat se contredisent, l’ordre de priorité des documents est le suivant:

1. Texte du document contractuel prévu.

2. Dispositions particulières liées à un objet spécifique.

3. Devis descriptif ou description de l’ouvrage.

4. Plans

5. Liste des dispositions générales non liées à un objet spécifique:

1. conditions techniques et contractuelles générales pour travaux de sécurisation d chantiers sur les routes
2. norme SIA 118
3. normes VSS pertinentes
4. autres normes de la SIA et normes d’autres associations professionnelles
5. établies d’entente avec la SIA

autres normes d’autres associations professionnelles

Cliquez ici pour entrer votre texte.

Cliquez ici pour entrer votre texte.

Cliquez ici pour entrer votre texte.

Cliquez ici pour entrer votre texte.

Cliquez ici pour entrer votre texte.

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**1.5 Assurances du maître d’ouvrage**

Domaine : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Compagnie : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Couverture CHF : Cliquez ici pour entrer votre texte.

**1.6 Variantes du maître d’ouvrage**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**1.7 Réserves du maître d’ouvrage**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**2 Déroulement des travaux et délais**

**2.1 Déroulement des travaux**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**2.2 Déroulement des travaux de guidage du trafic[[5]](#footnote-5)**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**2.3 Début des travaux**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**2.4 Date limite**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**2.5 Echéances intermédiaires**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**2.6 Programme de construction prévu [[6]](#footnote-6)**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**2.7 Pénalités**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**2.8 Bonus / malus**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**3 Bases de facturation**

**3.1 Modalités pour le métré et le décompte**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**3.2 Modalités pour les travaux en régie**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**3.3 Travaux en régie**

Tarif : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Association : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Région/section : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Edition : Cliquez ici pour entrer votre texte.

**3.4 Procédure pour le décompte du renchérissement**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**3.5 Jour de référence de la base des coûts**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**3.6 Délais de paiement [[7]](#footnote-7)**

Les paiements partiels sont effectués dans les 30 jours suivant leur réception chez le maître d’ouvrage.

Les paiements partiels sont effectués dans les 45 jours suivant leur réception chez le maître d’ouvrage.

Les paiements partiels sont effectués dans les 60 jours suivant leur réception chez le maître d’ouvrage.

Le règlement des factures finales est effectué dans les 60 jours suivant leur approbation par le maître d’ouvrage.

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4 Garantie [[8]](#footnote-8)**

**4.1 Généralités**

Pour toutes les mesures provisoires et temporaires, la garantie prend fin au plus tard au début du démontage.

Pour les mesures définitives, le délai de garantie commence à courir du jour de la réception.

Si aucune réception n’a lieu, le délai de garantie commence à courir du jour de la mise en service de la zone concernée.

**4.2 Garantie pour les signalisations**

Zone : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Début à compter de la date de réception:Cliquez ici pour entrer votre texte.

Délai : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Zone : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Début à compter de la date de réception : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Délai : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Zone : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Début à compter de la date de réception:Cliquez ici pour entrer votre texte.

Délai : Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4.3 Garantie pour les marquages**

Zone :Cliquez ici pour entrer votre texte.

Début à l’ouverture à la circulation:Cliquez ici pour entrer votre texte.

Délai : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Zone : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Début à l’ouverture à la circulation :Cliquez ici pour entrer votre texte.

Délai : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Zone : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Début à l’ouverture à la circulation :Cliquez ici pour entrer votre texte.

Délai : Cliquez ici pour entrer votre texte.

**4.4 Garantie pour les dispositifs de protection passifs**

Zone : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Début à compter de la date de réception :Cliquez ici pour entrer votre texte.

Délai : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Zone : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Début à compter de la date de réception :Cliquez ici pour entrer votre texte.

Délai : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Zone : Cliquez ici pour entrer votre texte.

Début à compter de la date de réception :Cliquez ici pour entrer votre texte.

Délai : Cliquez ici pour entrer votre texte.

**5 Installation du chantier [[9]](#footnote-9)**

**5.1 Accès**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**5.2 Surfaces disponibles**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**5.3 Etat initial**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**5.4 Raccordements aux conduites industrielles**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**5.5 Etat final**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**6 Entraves, restrictions et difficultés**

**6.1 Entraves**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**6.2 Restrictions**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**6.3 Difficultés**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**6.4 Règles applicables aux travaux de nuit et le week-end**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**6.5 Divers**

Cliquez ici pour entrer votre texte.

**7 Exigences techniques [[10]](#footnote-10)**

Les «Conditions techniques et contractuelles générales pour travaux de sécurisation de chantiers sur les routes» de la SISTRA s’appliquent aux exigences imposées aux mesures temporaires.

Les exigences techniques relatives aux parties d’installations stationnaires sont définies dans les normes indiquées dans le descriptif de prestations.

**8 Auteurs, participants et autorisation**

Le présent document a été élaboré par :

* le groupe technique Contrats de la SISTRA
* Pablo Julia, OFROU, Berne
* Hans Schäfer, Sursee (responsable du dossier).

Ce document a été approuvé dans la présente version complétée par le comité directeur de SISTRA lors de sa réunion du 09.01.2017.

1. Pour les explications et les tâches, voir les points 2 à 6 du «Guide» de la SISTRA [↑](#footnote-ref-1)
2. Selon l’art. 21/3 de la norme SIA, les répercussions de responsabilité n’ont validité juridique que si celles-ci sont mention-nées dans le document contractuel suite à la soumission. [↑](#footnote-ref-2)
3. Le document SISTRA «Conditions techniques et contractuelles générales pour travaux de sécurisation de chantiers sur les routes» s’applique dès lors qu’il est déclaré contraignant dans le contrat d’entreprise. [↑](#footnote-ref-3)
4. Par analogie à la norme SIA 118, art. 7. [↑](#footnote-ref-4)
5. Le document SISTRA «Conditions techniques et contractuelles générales pour travaux de sécurisation de chantiers sur les routes» s’applique dès lors qu’il est déclaré contraignant dans le contrat d’entreprise. [↑](#footnote-ref-5)
6. Selon la norme SIA 118, art. 21/3, le programme des travaux n’entre en vigueur que s’il est contenu dans le document contractuel après la soumission. [↑](#footnote-ref-6)
7. Selon la norme SIA 118, art. 21/3, les délais de paiement n’entrent en vigueur que lorsqu’ils sont contenus dans le document contractuel après la soumission. [↑](#footnote-ref-7)
8. Le document SISTRA «Conditions techniques et contractuelles générales pour travaux de sécurisation de chantiers sur les routes» s’applique dès lors qu’il est déclaré contraignant dans le contrat d’entreprise. [↑](#footnote-ref-8)
9. Le document SISTRA «Conditions techniques et contractuelles générales pour travaux de sécurisation de chantiers sur les routes» s’applique dès lors qu’il est déclaré contraignant dans le contrat d’entreprise. [↑](#footnote-ref-9)
10. Le document SISTRA «Conditions techniques et contractuelles générales pour travaux de sécurisation de chantiers sur les routes» s’applique dès lors qu’il est déclaré contraignant dans le contrat d’entreprise. [↑](#footnote-ref-10)